

## Action 5.3 Accompagner les entreprises du territoire vers la transition écologique

### Objectif 2030

*Sensibiliser les entreprises aux enjeux du développement durable et faciliter leur changement de pratiques*

### Descriptif de l'action

#### 1) Faire connaître les accompagnements existants et organiser des sessions d'information et sensibilisation

Il existe plusieurs dispositifs d'accompagnement des entreprises dans la transition écologique :

- Formation de la CCI : économie circulaire, démarche RSE pour les entreprises
- Accompagnement par la CCI sur des diagnostics énergies ou sur les flux (programme gagnants sur tous les coûts et autre)
- Réunion de sensibilisation dispensées par la CCI, auprès des commerçants et des industries
- Formation de thermicien dans l'industrie avec le programme Prorefei développé par l'Association Technique Energie Environnement (ATEE)

La CCSPN fera de la communication sur ces accompagnements pour sensibiliser un maximum d'entreprises.

La CCSPN organisera des sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques aux enjeux du développement durable (de la maîtrise de l'énergie et du développement des EnR particulièrement).

#### 2) Concerter la grande distribution sur leurs démarches éco-responsables

La CCSPN mènera une étude auprès de la grande distribution et des restaurants collectifs pour recueillir des données notamment sur la mobilité de leurs transporteurs afin d'étudier des solutions permettant de diminuer les émissions de polluants atmosphériques.

La mise en place de parking de frêt extérieur à Sarlat pourra être envisagé afin de limiter la circulation des camions en centre ville de même que la mise en place de services mutualisés de livraison en prenant l'exemple de la ville de la Rochelle et en partenariat avec les commerçants concernés. Il faudra envisager le chiffrage et le portage financier d'un tel aménagement.

Un travail sera également mené avec la grande distribution et les restaurants collectifs sur la valorisation des déchets alimentaires pour la méthanisation et sur le recyclage/tri des emballages et sur la mise en place et l'utilisation d'énergie renouvelable (ombrière photovoltaïque, auto-consommation...)

#### 3) Travailler avec les associations d'entreprises et de commerçants dans la mise en œuvre de démarches éco-responsables

Il s'agira de mettre en place des instances de concertation avec les entreprises et les commerçants via leurs associations notamment (AIS, et Avenir Sarlat) pour les aider dans leur démarches éco responsables.

Concernant la mobilité des salariés, la collectivité pourra ainsi présenter aux entreprises les

différentes possibilités existantes : encourager le covoiturage, mettre en place un plan de mobilité inter entreprise, attribuer un forfait mobilité durable à leurs salariés, acheter des vélos (hydrogène ou électrique) pour les mettre à disposition de leurs salariés....

La collectivité accompagnera également les entreprises et commerçants dans la gestion de leurs déchets : limiter les emballages, et déchets à usage unique, etc.

En effet, chaque année, les pays de l'Union européenne produisent près de 25 millions de tonnes de déchets en plastique, qui mettent des dizaines d'années à disparaître. Pour limiter ces déchets plusieurs textes ont été votés ces dernières années. La loi sur la transition énergétique et la croissance verte a ainsi interdits les sacs de caisse en plastique à usages uniques. L'interdiction du plastique va s'étendre avec la directive européenne (2019/904) avec notamment l'interdiction de la mise sur le marché de plusieurs produits en plastique à usage unique (pailles, couverts et assiettes, touillettes à café, cotons tiges...dès 2021. Au-delà des interdictions réglementaires, de nombreuses possibilités d'amélioration existent.

La collectivité et l'office de tourisme rendront plus visible les acteurs engagés dans les labels afin de valoriser ces pratiques auprès des visiteurs et de la population.

Enfin, une monnaie locale Aquí a été lancée en 2018 sur les secteurs de Sarlat, Terrasson, Montignac et Bergerac. Cette Monnaie Locale Complémentaire, non spéculative, destinée à circuler sur un territoire défini et à échelle humaine, a pour objet de permettre entre autre de consolider, enrichir et préserver le lien social. Des réflexions seront menées sur le rôle que peut jouer cette monnaie dans les démarches du PCAET.

N°	Titre de la mesure	Porteur	Partenaires	Budget
5.3.1	Faire connaître les accompagnements existants et organiser des sessions d'information et de sensibilisation	CCSPN	CCI / ATEE / Ademe / Office de tourisme	
5.3.2	Concierter la grande distribution sur leur démarches éco-responsables	CCSPN	Grande distribution	
5.3.3	Travailler avec les associations d'entreprises et de commerçants dans la mise en œuvre de démarches éco-responsables	CCSPN / AIS / Avenir Sarlat		

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre de sessions d'information et de sensibilisation des acteurs économiques	0	ND	CCSPN
Nombre d'accompagnement pour des démarches de transition écologique auprès d'entreprises	ND	ND	CCI, ATEE
Nombre de réunions de concertation avec la grande distribution et les restaurants collectifs	0	ND	CCSPN

Indicateur	Valeur 2019	Objectif 2025	Producteur
Nombre d'actions pour limiter les déchets dans les commerces	0	ND	Association de commerçants

Calendrier					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X	X
Ces mesures auront lieu tout au long du PCAET.					

Secteurs d'activités concernés							
Résidentiel	Tertiaire	Transports	Tourisme	Agriculture	Déchets	Industrie	Énergie
		X			X	X	

Résultats attendus	
<input checked="" type="checkbox"/> Efficacité énergétique	<input type="checkbox"/> Protection des ressources
<input checked="" type="checkbox"/> Développement des EnR	<input checked="" type="checkbox"/> Réductions des émissions de GES
<input checked="" type="checkbox"/> Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation / Formation
<input type="checkbox"/> Qualité de l'air	<input type="checkbox"/> Protection santé

Analyse de l'action						
Priorité/ 5	Difficulté de mise en œuvre	Rapport coût / efficacité	Énergie économisée (MWh/an)	Émissions évitées tCO2/an	Impact sur la qualité de l'air	Autres impacts environnementaux
2	4	4	SO	SO	SO	0
Atténuation/Adaptation						
Il s'agit de diminuer la mobilité, l'émission de déchets et la consommation d'énergie liées aux activités des commerces et industrie du territoire tout en maintenant l'activité.						
Point de vigilance						
Pas de point de vigilance identifié						